



Mona Lessard
Conseillère
en placement

Michel Belley
Conseiller
en placement

Isabelle Potvin
Adjointe

David Guérin
Conseiller
en placement

La répartition stratégique et tactique des actifs

Dans le monde du placement il est souvent question de répartition stratégique des actifs, de rééquilibrage et de déviation tactique. Il est important de bien connaître les différences associées à ces termes afin de mieux en comprendre les avantages.

RÉPARTITION STRATÉGIQUE DES ACTIFS

La répartition stratégique des actifs d'un portefeuille est la répartition de référence établie dès l'amorce de l'investissement en collaboration avec l'investisseur. Il s'agit de la répartition à long terme vers laquelle on doit tendre en surveillant le portefeuille et, au besoin, en le rééquilibrant. Cette répartition est très importante puisqu'elle est établie en fonction de la tolérance au risque et des objectifs de l'investisseur.

RÉÉQUILIBRAGE

Une répartition stratégique de portefeuille pourrait être composée par exemple de 10 % d'espèces, 40 % de titres à revenu fixe et 50 % d'actions. Une fois la combinaison des avoirs mise en place, la valeur des catégories d'actifs commence à changer avec les fluctuations du marché. Ainsi, la combinaison des avoirs commencera à changer. Par exemple, la composante en espèces pourrait augmenter à 15 % avec le versement des intérêts et des dividendes. En même temps la plus-value des actions pourrait faire augmenter la composante en action à 55 %. Ces fluctuations réduisent donc la composante à revenu fixe du portefeuille à seulement 30 %. Il faut donc procéder à un rééquilibrage du portefeuille afin de ramener les composantes à la répartition stratégique de référence. Pour ce faire, il faudra vendre 5 % de la composante espèce et vendre 5 % de la composante action afin de pouvoir racheter 10 % de la composante à revenu fixe. Le portefeuille retrouvera ainsi sa répartition initiale de 10 %-40 %-50 %.

RÉPARTITION TACTIQUE DES ACTIFS

La répartition stratégique des actifs peut également laisser place à une certaine souplesse. Bien que l'énoncé de politique de placement puisse fixer une combinaison à long terme de 50 % d'actions et 50 % de revenu fixe, il peut également permettre certains ajustements à court terme par rapport à la répartition stratégique en vue de profiter des occasions de placement dans une catégorie d'actifs, pour ensuite revenir à la répartition stratégique. C'est ce qu'on appelle la répartition tactique des actifs. Par exemple, si le marché obligataire est à son plus bas et qu'une remontée est prévue, le gestionnaire peut augmenter considérablement la composante à revenu fixe du portefeuille pendant quelques mois puis, après avoir profité de cette période favorable, revenir à la répartition stratégique à long terme des actifs.

CONCLUSION

Ainsi, le gestionnaire peut mettre à profit ses compétences pour tenter de faire mieux que les indices de références tout en investissant dans le respect de la répartition stratégique établie au départ avec l'investisseur. Le cas échéant, une répartition stratégique pourrait être considérée comme une stratégie à long terme, et les déviations tactiques comme une stratégie à court terme.

***Toutes nos chroniques et plus encore sur notre site
Lessard-Guérin-Belley Groupe Financier***

Michel Belley
Conseiller en placement



**FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE**
GESTION DE PATRIMOINE

LESSARD | GUÉRIN | BELLEY
Groupe financier

1180 boulevard Talbot, bureau 201
Chicoutimi (Québec) G7H 4B6 ■ 418 541-8012

Financière Banque Nationale est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA: TSX). Financière Banque Nationale est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE).